*Chers collègues*

*Pour répondre aux préoccupations actuelles des professionnels du secteur très affectés par la crise économique liée au COVID 19, le gouvernement annonce des évolutions sur les mesures actuelles.*

*Ces annonces récentes devraient être précisées dans les prochains jours, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous tiendra informé,*

*Via notre site : www.artisanat974.re et notre FB : Chambre de Métiers et de l’Artisanat Réunion ……*

**Actualités économique COVID19 et annonces ministérielles**

**1/Le fonds de solidarité sera maintenu jusqu’au 31 Mai pour toutes les entreprises.**

**2/Après le 1er juin, il sera maintenu pour les activités qui ne pourront pas redémarrer lors du déconfinement, comme les restaurants ou les bars.**

3/  **Le 2ème étage d'aide du Fonds de solidarité allant jusqu’à 5000€ versé par les Régions est désormais élargi aux entreprises sans salariés et aux indépendants qui ont été obligés de fermer sur décision administrative. Cet argent peut contribuer à payer les loyers.**

**2-Veuillez trouver ci-dessous l'annonce de Gérard DARMANIN.**

À la demande du Président de la République, nous allons annuler les charges sociales des petites entreprises de moins de 10 salariés qui ont dû fermer sur décision administrative durant le confinement.

**Nous attendons la confirmation sous forme de décret de toutes ces annonces gouvernementales.**

**-Veuillez trouver ci dessous le lien pour accéder aux fiches conseils sanitaires pour la reprise du 11 Mai par secteur d'activité**

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

**Nous vous invitons à télécharger la fiche correspondant à votre activité, à la conserver, et à l’afficher dans votre entreprise.**

**La Chambre de métiers reste à votre écoute pour vous informer :**

